

2019  
2020  
2021  
2022

L'ES-  
SEN-  
TIEL

# RETOUR SUR L'ANNÉE 2019

JANV.

FÉV.

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUIL.

AOÛT

SEPT.

OCT.

NOV.

DÉC.



JANVIER

## SÉMINAIRE DES COLLABORATEURS DE L'OCIRP

Ateliers collaboratifs autour des projets du plan Cap 2020.



AVRIL

## L'ARGUS D'OR POUR OCIRPAIDANTS

L'OCIRP primé, dans la catégorie « Assurance de personnes santé / prévoyance collective », aux Argus d'Or 2019, pour sa garantie collective dédiée aux salariés aidants.



MAI

## NEOGO : CHANTIER DE REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION, PREMIERS LOTS FINALISÉS

Intégrant la codification des garanties en lien avec les opérateurs et le paramétrage des garanties et des données techniques. La gestion des contrats et cotisations individuels en OCIRP VIE (y compris en dépendance) est opérationnelle.



JUIN

## L'OCIRP CHANGE DE GOUVERNANCE PARITAIRE

Le Conseil d'administration a élu Jean-Louis Peyrude, président et Philippe Pihet, vice-président de l'OCIRP lors de son Assemblée générale du 24 juin 2019 à l'OCIRP.



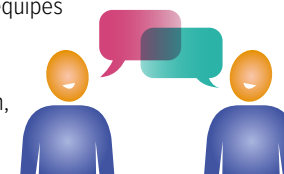
De gauche à droite, une actrice de la pièce *Kids*, Philippe Pihet, vice-président de l'OCIRP, Emmanuelle Enfrein, responsable de la Fondation OCIRP.



De gauche à droite, Jean-Louis Peyrude, président de l'OCIRP, Pierre Mayeur, directeur général et Sylvie Pinquier-Bahda, directrice générale déléguée à l'engagement social.

## SOIRÉE CHALLENGE

Ateliers collaboratifs avec les équipes commerciales des institutions de prévoyance sur les thèmes Performance, ADN, Préparation, Confiance, Transformation suivis d'une soirée festive.



SEPTEMBRE

## 10 ANS DE LA FONDATION OCIRP

À l'occasion de cette soirée anniversaire, l'équipe de la Fondation a rappelé l'action en direction des orphelins et présenté trois axes pour ses futures actions d'intérêt général : Agir pour les orphelins, Accompagner les veufs et les veuves, Favoriser l'autonomie.



OCTOBRE

## TROPHÉES DE L'ASSURANCE POUR OCIRPAIDANTS

La garantie sur mesure pour les proches aidants salariés, a reçu le Trophée d'or de l'assurance 2019 dans la catégorie « Innovation citoyenne et responsable ».



## REAVIE : LANCEMENT DU DISPOSITIF « VIVRE APRÈS »

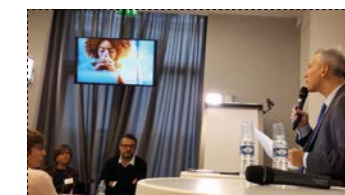


Il a été lancé par l'OCIRP pour aider le bénéficiaire et sa famille à mieux faire face aux ruptures de vie. Ce dispositif vient enrichir les garanties décès, par un accompagnement personnalisé.



DÉCEMBRE

## « ASSURER DEMAIN POUR LES AIDANTS »



Rendez-vous métier collaboratif organisé en partenariat avec le Centre technique des Institutions de prévoyance (CTIP) et les membres de l'OCIRP, MALAKOFF HUMANIS, APICIL, AG2R LA MONDIALE et KLESIA, des start-ups ainsi que des experts qualifiés.

LES GARANTIES OCIRP  
SONT DISTRIBUÉES PAR

**LES INSTITUTIONS  
DE PRÉVOYANCE,  
MEMBRES DES  
GROUPES PARITAIRES  
DE PROTECTION SOCIALE**

/ AG2R LA MONDIALE / AGRICA /  
/ APICIL / AUDIENS / IRCEM /  
/ KLESIA / LOURMEL /  
/ MALAKOFF HUMANIS /

**LES INSTITUTIONS  
DE PRÉVOYANCE**

/ ANIPS / APGIS /  
/ A2VIP (GROUPE APICIL) /  
/ CAPSSA / CIPREV /  
/ IPECA PRÉVOYANCE /  
/ IPSEC (GROUPE MALAKOFF HUMANIS) /  
/ KERALIS / UNIPRÉVOYANCE /

**ET LES PARTENAIRES**

/ IDENTITÉS MUTUELLE /  
/ MUTEX / UNMI /



En conformité avec les exigences  
de la norme ISO 9001 : 2015, l'AFNOR  
a certifié le système de management de  
l'OCIRP sur l'ensemble de ses activités  
(OCIRP et OCIRP VIE).



# AVANCER ENSEMBLE

Union d'institutions de prévoyance, l'OCIRP est un assureur paritaire dont l'engagement social est la raison d'être. En 2019, nous avons encore renforcé notre accompagnement social en lançant le dispositif Vivre Après dans le cadre d'un partenariat avec le groupe IMA. L'OCIRP se donne les moyens d'assurer pleinement ses missions en direction de ses bénéficiaires tout en augmentant la valeur ajoutée proposée par ses membres, les institutions de prévoyance.

Dans les toutes dernières années, les équipes de l'accompagnement social de l'OCIRP et celles de nos institutions de prévoyance membres ont proposé de nouvelles initiatives de soutien et de solidarité. Nous avons veillé à les valoriser afin de mettre en lumière notre singularité et la complémentarité de nos actions pour contribuer à renforcer la protection sociale.

**Pierre Mayeur**  
Directeur général de l'OCIRP

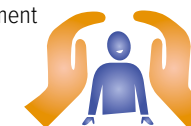
**114 M€** DE PRESTATIONS  
VERSÉES

**AMÉLIORER  
LA PERFORMANCE  
DE L'ENTREPRISE**

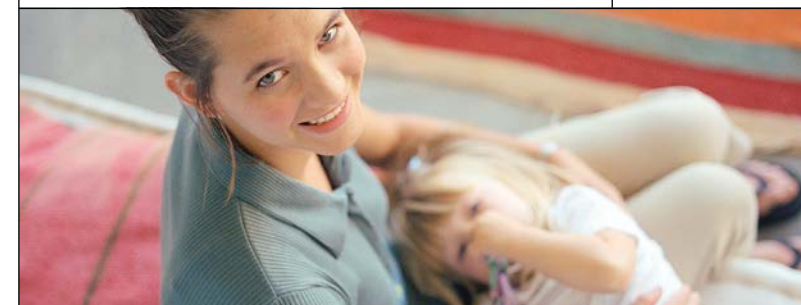
L'OCIRP se doit d'être un organisme exemplaire  
au sein de la protection sociale complémentaire.

**ÊTRE AU SERVICE  
DES INSTITUTIONS MEMBRES  
ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

- Placer les institutions de prévoyance  
au centre de l'Union.
- Proposer de nouveaux services.
- Valoriser commercialement  
l'engagement social  
de l'OCIRP.



L'OCIRP et ses institutions membres partagent  
une même conviction : leur mission auprès des  
branches professionnelles, des entreprises et  
des bénéficiaires doit aller au-delà d'une simple  
couverture assurancielle. L'OCIRP adapte sans  
cesse son offre en enrichissant ses garanties  
avec de nouveaux services afin de répondre  
aux nouveaux besoins.



**Cotisations  
en 2019**

**187  
M€**

Rente éducation	106 M€
Rente de conjoint	53 M€
Rente dépendance	13 M€
Rente handicap	3 M€
Réassurance acceptée	12 M€

**Âge moyen  
des bénéficiaires**

Rente éducation	14 ANS
Rente de conjoint	52 ANS
Rente dépendance	61 ANS
Rente handicap	26 ANS

**32 000**  
RENTES  
VERSÉES  
EN 2019

OCIRPÉDUCATION

OCIRPVEUVAGE

OCIRPHANDICAP

## NOS GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS

Versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle et accompagnement social personnalisé enrichi d'un dispositif personnalisé « Vivre après ».

**Vivre après**

« Vivre après » assure une meilleure connaissance de la situation des bénéficiaires des garanties OCIRPVEUVAGE, OCIRPÉDUCATION et OCIRPHANDICAP et améliore la prévention en activant lorsque nécessaire, des services d'accompagnement social. Les bénéficiaires peuvent ainsi être écoutés, informés et soutenus. Ces services variés, proposés sur l'ensemble du territoire national, permettent

aux bénéficiaires d'adapter si besoin leur projet de vie, d'assurer l'avenir de leurs enfants ou encore de faciliter leur quotidien. En cas de décès du salarié, le conjoint (marié, pacsé, concubin) perçoit une rente viagère ou temporaire. [vivreapres.fr](http://vivreapres.fr)

**En cas de décès du salarié assuré, les garanties sont activées pour le conjoint, l'enfant, l'enfant, en situation de handicap.**



Livrets de la collection "Droits & démarches" proposés à nos bénéficiaires

800 000

SALARIÉS COUVERTS PAR HDS OCIRP POUR LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE 5 BRANCHES PROFESSIONNELLES

**HDS OCIRP® : LE DISPOSITIF SUR MESURE DE HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITÉ**

L'OCIRP propose aux partenaires sociaux de piloter de manière simple et efficace leur politique de prévention des risques et de soutien aux salariés fragilisés.

La première phase est le diagnostic qui permet d'identifier les besoins. Ensuite la réponse se compose des prestations et des services ad hoc, validés par les partenaires sociaux. La dernière phase du dispositif est l'activation de la plateforme informatique aux couleurs de la branche et des organismes assureurs, afin que les bénéficiaires accèdent aux prestations proposées.

# PROTÉGER

L'OCIRP ASSUREUR À VOCATION SOCIALE

# AGIR

# SOUTENIR

OCIRPDÉPENDANCE

OCIRPAIDANTS

## NOS GARANTIES EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle et d'un accompagnement social.

En cas de dépendance totale ou partielle, le salarié perçoit une rente dont le montant évolue selon la durée de cotisation. Lorsqu'un salarié devient aidant d'un proche en situation de perte d'autonomie, une aide financière ponctuelle lui est versée. Le proche dépendant (parent ou conjoint) perçoit un capital. En

situation d'aidant, un accompagnement social personnalisé informe, soutient le salarié et son proche parent.

**En cas de perte d'autonomie du salarié assuré, les garanties sont activées pour lui et/ou son proche aidé (parent ou conjoint).**

## COVID-19

**PLUS QUE JAMAIS, ACCOMPAGNER ET AIDER**



- Accompagner les bénéficiaires de manière personnalisée.
- Agir pour les personnes endeuillées avec les ressources et actions de la Fondation OCIRP.
- Aider en mettant à disposition des informations et des ressources.
- Apporter un soutien à *Solidarité domicile* et *Mieux traverser le deuil*.

Retrouvez-nous  
sur les réseaux sociaux

